

**SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AU TARIF DE  
MAINTIEN DE LA CHARGE**



## **1 CONTEXTE**

1 Dans sa décision D-2009-057<sup>1</sup>, la Régie de l'énergie a autorisé le Distributeur à créer  
2 provisoirement un compte d'écarts afin d'y comptabiliser, dès le 1<sup>er</sup> mai 2009, les écarts  
3 de revenus découlant de l'application du tarif de maintien de la charge pour les clients  
4 industriels de grande puissance. Les modalités de disposition du compte ont été  
5 approuvées par la Régie dans sa décision D-2010-022<sup>2</sup>.

6 Conformément à cette décision, le Distributeur dépose le suivi du compte d'écarts relatif  
7 au tarif de maintien de la charge pour 2012.

## **2 SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS**

8 Une seule demande de tarif de maintien de la charge a été déposée par un client et  
9 analysée par le Distributeur en 2012. Cette demande a été approuvée.

10 Le tableau 1 présente les écarts de revenus, incluant les intérêts, comptabilisés au  
11 compte d'écarts en 2012 ainsi que les écarts comptabilisés en 2010 et 2011. Il présente  
12 également le montant versé aux revenus requis 2012 du Distributeur, soit 3,7 M\$.  
13 Conformément aux modalités de disposition reconnues par la Régie, ce montant est  
14 constitué des montants comptabilisés au compte d'écarts en 2010, ainsi que des intérêts  
15 2011 de 0,2 M\$ s'y rattachant.

16 Tel que demandé par la Régie, l'information y est présentée par client et de manière  
17 anonyme.

---

<sup>1</sup> D-2009-057, page 5

<sup>2</sup> D-2010-022, page 45

**TABLEAU 1**  
**COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AU TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE AU 31 DÉCEMBRE 2012**  
**(EN MILLIERS DE \$)**

	2010 *	2011	Versé aux revenus requis 2012	2012	Cumulatif au 31 décembre 2012
Client A	1 027,9	-	-1 027,9	-	-
Client B	563,1	-	-563,1	-	-
Client C	1 883,0	-	-1 883,0	-	-
Client D	-	1 267,8	-	-	1 267,8
Client E	-	780,7	-	-	780,7
Client F	-	-	-	492,6	492,6
<b>Sous-total</b>	<b>3 474,0</b>	<b>2 048,5</b>	<b>-3 474,0</b>	<b>492,6</b>	<b>2 541,1</b>
Intérêts	-	252,4	-252,4	139,3	139,3
<b>Total</b>	<b>3 474,0</b>	<b>2 300,9</b>	<b>-3 726,4</b>	<b>631,9</b>	<b>2 680,4</b>

1 \* : Inclut les écarts de revenus encourus en 2009 à compter du 1<sup>er</sup> mai et qui n'ont été comptabilisés au compte  
2 d'écarts qu'en 2010 suite à l'approbation en 2010 des demandes de tarif de maintien de la charge.

3 Le tableau 2 présente le suivi du compte d'écarts du 31 décembre 2010 au  
4 31 décembre 2012.

**TABLEAU 2**  
**SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AU TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE**  
**DU 31 DÉCEMBRE 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2012 (M\$)**

	2010	2011	2012	Total
<b>Opérations en 2010</b>				
Écart de l'année	3,5			3,5
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>3,5</b>			<b>3,5</b>
<b>Opérations en 2011</b>				
Intérêts sur les écarts 2010		0,2		0,2
Écart de l'année		2,0		2,0
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>3,5</b>	<b>2,2</b>		<b>5,8</b>
<b>Opérations en 2012</b>				
Intérêts sur les écarts 2011			0,1	0,1
Écart de l'année			0,5	0,5
Versé aux revenus requis			-3,7	-3,7
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>3,5</b>	<b>2,2</b>	<b>-3,1</b>	<b>2,7</b>

Note : Les totaux sont calculés à partir de données non arrondies